

## Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'application de RDA-FR dans le Sudoc (sans jamais oser le demander)

Les normes de catalogage ont entamé leur transition vers un code intégré, nommé RDA-FR.

Le choix retenu par le programme [Transition Bibliographique](#), pour passer des normes AFNOR actuellement en vigueur à RDA-FR, est bien celui d'une transition progressive, échelonnée dans le temps :

- des éléments de norme sont publiés régulièrement ;
- un dispositif national de formation continue, assuré par le groupe Formation du programme Transition Bibliographique, est assuré continuellement ;
- les deux agences bibliographiques nationales, la BnF et l'ABES, appliquent ces éléments dans leur catalogue suivant leur propre calendrier et complètent le dispositif de formation national par des modalités d'accompagnement de leur propre réseau dans la période qui précède la date de mise en application.

Les premiers éléments de la norme RDA-FR ont été publiés en juin 2015. Ils devront être appliqués dans le Sudoc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Face à cette annonce, de nombreuses questions peuvent subsister au sein des équipes de catalogueurs du Sudoc.

Essayons d'y répondre clairement.

### 1. Où puis-je consulter les premiers éléments de RDA-FR publiés ?

Les premiers éléments sont mis à disposition gratuitement sur le site BIVI (Bibliothèque Virtuelle) de l'AFNOR, plus précisément à cette adresse : <https://www.transition-bibliographique.fr/rda-fr/pdf-regles-rda-fr/>

### 2. Quelles parties de la norme AFNOR ces éléments affectent-ils ?

RDA-FR s'est attaché, dans cette première mise à jour, à faire évoluer :

- l'indication générale du type de document (Unimarc 200\$b), rendue caduque et remplacée par les éléments « Type de contenu » et « Type de médiation » ;
- la mention de publication dans la zone de l'adresse.

Pour l'instant, c'est tout.

### 3. Quels sont les impacts sur une notice bibliographique Sudoc ?

Pour les éléments « type de contenu » et « type de médiation », il n'y a rien de nouveau, puisqu'ils sont déjà appliqués dans le Sudoc depuis novembre 2014, avec l'apparition des zones Unimarc 181/182 (voir le [J.e-cours](#) à ce sujet).

Pour la mention de publication, la norme RDA-FR entraîne des changements, d'une part dans le choix des sources d'information et les règles de transcription des informations en zone Unimarc 210 \$a, \$b et \$c, d'autre part dans les règles de datation d'une ressource (Unimarc 210 \$d et 100).

Pour l'instant, c'est tout.

#### **4. Que dois-je faire quand je catalogue, entre aujourd'hui et le 31 décembre 2015 ?**

En création et modification de notices, les consignes dans le Sudoc ne changent pas : un catalogueur continue à créer et/ou modifier des notices comme il le faisait jusqu'ici, en appliquant la norme AFNOR.

La seule exception concerne les notices dérivées de la BnF, car elles contiennent déjà les éléments de RDA-FR : un catalogueur Sudoc qui dérive une notice de la BnF laisse en l'état la zone 210 de cette notice et ne la modifie pas.

#### **5. Que devrai-je faire quand je cataloguerai à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ?**

Tout catalogueur Sudoc devra appliquer les premiers éléments de RDA-FR dans le Sudoc :

- lorsqu'il créera une notice ex-nihilo ou par dérivation d'une base étrangère ;
- lorsqu'il souhaitera modifier une notice avant de se localiser.

#### **6. Comment puis-je me préparer à cette transition ?**

Le groupe [Formation](#) du programme Transition Bibliographique a mis en place un dispositif national de formation continue. Ces formations sont programmées par les différents CFCB, de leur propre initiative ou à la demande des établissements Sudoc de la région. Elles sont assurées par un [formateur du groupe](#). Tous les stages sont basés sur un support commun, l'ensemble des catalogueurs des bibliothèques françaises bénéficiera donc du même niveau de connaissance de RDA-FR.

Le stage « Mise en pratique des règles de catalogage RDA-FR publiées en 2015 » est fortement conseillé. Tous les catalogueurs ne pourront cependant pas le suivre. **L'ABES conseille aux établissements de mettre à profit les compétences des coordinateurs Sudoc et correspondants catalogage nommés. Il faut s'appuyer sur ces correspondants spécifiques, qui peuvent s'avérer être des relais efficaces pour retransmettre aux équipes de catalogage la formation reçue.**

#### **7. Quel accompagnement spécifique l'ABES va me proposer ?**

Ce sont les CRFCB qui sont en charge officiellement de la formation continue des bibliothécaires. L'ABES ne proposera donc pas de formation à la norme RDA-FR. Par contre, dans sa mission d'accompagnement des réseaux, et d'assistance sur l'application WinIBW, elle se charge d'assurer :

- une information régulière sur la transition bibliographique et ses modalités d'applications dans le Sudoc ;
- l'élaboration de consignes claires ;

- la mise à jour du Guide méthodologique et des pages correspondant aux zones Unimarc impactées ;
- la mise en ligne d'un document de synthèse, de style « ce qu'on faisait avant / ce qu'on fait désormais » ;
- l'ouverture d'une session de formation, dans le cadre des « J.e-cours » : « Appliquer RDA-FR avec WinIBW pour le catalogue Sudoc ».

#### **8. Comment organiser ce changement dans les 3 mois qui viennent ?**

L'ABES recommande, dans la mesure du possible, de s'organiser progressivement.

Idéalement, les premiers éléments RDA-FR, publiés depuis juin, ont déjà été consultés.

A partir d'octobre, un catalogueur peut commencer à s'y former.

A partir de novembre, un catalogueur peut commencer à réfléchir aux impacts sur ses pratiques de catalogage dans le Sudoc, en s'appuyant sur le document de synthèse mis à disposition par l'ABES.

A partir de décembre, un catalogueur peut vérifier ses connaissances sur RDA-FR, en suivant le J.e-cours proposé par l'ABES (mis à disposition de tous sur la plateforme d'autoformation).

#### **9. Les formations des CRFCB seront-elles prolongées au-delà du 1<sup>er</sup> janvier ?**

Bien sûr, il y aura des stages organisés par les CRFCB au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ceux-ci seront proposés, dans leur forme actuelle, jusqu'à la prochaine publication d'éléments RDA-FR. À ce moment-là, les supports de formations seront enrichis de ces nouveaux éléments, et les stages proposés dès lors les intégreront.

#### **10. Pourquoi dispose-t-on d'un délai si court avant le 1<sup>er</sup> janvier ?**

Les éléments RDA-FR publiés en juin sont relativement légers ; ils portent essentiellement sur la mention de publication, rappelons-le. Une préparation correcte à ce changement, certes important mais finalement assez simple à intégrer, ne devrait pas prendre plus d'un trimestre.

Par contre, l'ensemble de la mise à jour de nos normes de catalogage (RDA-FR dans son intégralité) doit se baser sur un dispositif de formation continue, touchant un domaine qui va évoluer sur plusieurs années et modifier profondément l'ensemble de nos règles de catalogage. De nouveaux éléments de norme RDA-FR seront publiés chaque année désormais. Et chaque année, leur application dans les catalogues nationaux BnF et Sudoc entraînera un changement des pratiques. **Tous les personnels concernés (catalogueurs mais aussi managers) doivent prendre conscience du caractère progressif et continu de ce changement.**